L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
SAMEDI MATIN, 10 AOUT.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX

DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

SECONDE PARTIE.

XIII.

Jamais conseil de famille, réuni pour aviser aux désordres d'un fou ou d'un prodigue, ne fut à la fois plus indulgent et plus attristé que les trois personnes rassemblées à la maison forestière pour attendre et juger Suzanne.

Pierre Vialat la précédait de quelques minutes; il eut le temps de donner une brève explication à M. d'Estérac, lequel secoua la tête, comme un m decin qui désespère de son malade.

Suzanne entra. Rien, dans son air, ne trahissait ni trouble, ni humiliation, ni regret. Elle avait le front aussi haut, le regard aussi net, l'attitude aussi fière que lorsqu'elle bravait, un an auparavant, la fureur populaire, ou lorsqu'elle se dénonçait au juge d'instruction.

Ce calme, cette assurance, après la scène que Pierre Vialat venait de raconter sommairement, impatientaient et effrayaient ses amis. Que ne pouvait-on craindre d'une innocence marchant, les yeux fermés sur le mince rebord d'un précipice ?

Ce fut madame de Ribière qui prit la parole. Son mari et son frère se contentaient de suivre l'effet de ses remontrances sur le visage de Suzanne.

— Mon enfant, dit-elle avec une nuance de tendresse et d'autorité maternelle, êtes-vous capable de m'écouter ? Vous est-il possible de me comprendre ?

La jeune fille fit un signe affirmatif, et, certes, il fallait être au courant de la situation pour se douter que cet œil limpide et ferme, cette figure calme et attentive cachaient une intelligence en désordre.

Madame de Ribière semblait chercher des phrases, préparer peut-être un long discours; mais son cœur l'inspira tout d'un trait mieux que les habiletés oratoires; elle se souvint à qui elle avait affaire; elle voulut frapper juste et fort, et elle s'écria d'une voix émue :

— Suzanne, tu veux donc que je défende à Marie de te voir et de te parler !

A ce nom chéri, Suzanne tressaillit et joignit les mains, sa figure exprima d'abord le sentiment d'une profonde injustice, puis une protestation muette. On eût dit qu'à son tour elle interrogeait.

— Tu sais combien je t'aime, reprit madame de Ribière. Tu as été, Dieu m'a permis de le croire, l'ange sauveur de mon unique enfant. Depuis, je t'ai traitée comme ma seconde fille. Pour toi, pour guérir le trouble de ton âme, pour diminuer tes chagrins, nous serions allés, mon frère et moi, au bout du monde. Marie pleure dès qu'elle te soupçonne de la délaisser ou de l'aimer moins.... Qu'as-tu fait de ces pures tendresses? que fais-tu de tes souvenirs ? A quoi, à qui livres-tu ta vie ! Moins coupable peut-être, mais plus exposée qu'une autre, quel misérable as-tu choisi pour compagnon de tes promenades vagabondes; promenades qui, si l'on en croit la rumeur publique, ressemblent à des rendez-vous !

— Matteo Perondi, le Piémontais, répliqua Suzanne toujours calme.

— Elle en convient! elle s'en vante presque ! fit madame de Ribière en se tournant vers son mari et son frère avec un mouvement de colère le même, mais comprenant qu'elle n'obtiendrait rien par la violence, elle réussit à se calmer, et s'adressant de nouveau à Suzanne :

— Ainsi donc, c'était vrai ! dit-elle ; nous, qui voulions douter encore ! C'était vrai aussi, probablement, ce que Pierre vient de dire à mon frère : que vous étiez tout à l'heure avec ce mauvais drôle, qu'il vous serrait de très près, et que Pierre, pour couper court à cette ignoble scène, a cru devoir tirer un coup de carabine !.... C'est vrai aussi, que votre colère s'est alors tournée, non pas contre cet homme, mais contre votre défenseur, et que vous avez dit à Pierre que la vie de ce Matteo devait lui être plus sacrée que la vôtre !

— C'est vrai.

— Mais pourquoi, par un inexplicable caprice, choisir l'homme le plus indigne de vous, le plus dangereux, le plus suspect aux honnêtes gens ! Pourquoi cette honteuse préférence ! Si vous deviez, contre toutes nos prévisions, être infidèle à celui que vous avez aimé, que votre amour a perdu, comment se fait-il que votre choix se soit porté sur un étranger sans foi ni loi, qui ne veut évidemment que vous déshonorer et s'enfuir!.... Tout le monde, ici, vous aimait, vous estimait, on croyait en vous; l'imagination populaire vous avait placée au-dessus des autres femmes, et.... Mais je m'aperçois que je vous parle comme on parle à une personne sensée, ajouta madame de Ribière avec un geste de découragement.

— J'ai voulu choisir Matteo Perondi, et non pas un autre, répliqua froidement Suzanne.

— Et pourquoi, malheureuse ! pourquoi ! s'écria madame de Ribière, poussée à bout.

— Pourquoi ? — Et Suzanne éclata de rire ; un rire nerveux, perçant, qui semblait accuser un redoublement de folie. — Parce que Matteo Perondi est le valet de ferme d'Anselme Costerousse.

— Eh bien !

— Et parce que la ferme d'Anselme Costerousse est bien voisine...... bien voisine......

— Ah ! je comprends, dit M. de Ribière en l'interrompant, j'aime mieux cela !.... c'est tout aussi fou, mais cette folie du moins la justifie et l'honore..... Elle s'imagine sans doute qu'Anselme Costerousse et Matteo connaissent quelques détails du crime, peut-être les meurtriers eux-mêmes, et tout entière à son idée fixe, au souvenir de Jacques, il lui semble, dans le trouble de son esprit, qu'en se rapprochant d'eux, elle se rapproche de lui !......

— Mon enfant ! mon enfant ! reprit madame de Ribière en pressant tendrement Suzanne dans ses bras, c'est à mon tour de te demander pardon !..... Je comprends tout maintenant, cet amour profond, l'horrible catastrophe, les scènes cruelles qui t'ont bouleversée, te laissent une idée unique, un point lumineux dans le chaos, pouvoir l'innocence de Jacques ! Instinctive ment attirée par le vague espoir de découvrir sur le théâtre du crime quelque trace de l'assassin, tu t'obstinais à revenir sans cesse dans ce lieu rempli de l'image de tes malheurs..... Là, tu as rencontré cet étranger, à l'œil faux, au visage sinistre.......... il n'en a pas fallu davantage...... Tes soupçons se sont amassés sur lui ! et, dans un cerveau malade comme le tien, le soupçon, c'est l'évidence !........

Et moi qui allais te retirer mon affection, proposer peut-être à ton père de te tenir enfermée !........ Oui, c'est bien cela !........ Emportée par ton aveugle dévouement, tu braverais le péril ou tu ne le voyais pas !........ Ce que tu voulais, c'était une preuve........ Mais sais-tu bien, cruelle enfant, que, pour acquérir cette preuve, tu courais un danger plus grand que lorsque tu essayais de te déshonorer pour sauver Jacques, lorsque tu l'accusais d'avoir été avec lui, dans sa chambre, à l'heure même où Simon était assassiné !........ Oh ! que je t'aime !........ et que Marie sera contente de pouvoir encore t'aimer !

A mesure que madame de Ribière parlait, un changement bizarre s'accentuait de plus en plus dans la physionomie de Suzanne.

Tout à l'heure, nous l'avons vue impassible et calme devant les accusations les plus humiliantes. Maintenant qu'elle entendait une voix amie lui rendre tout un arriéré d'admiration et de tendresse, elle pâlissait ; on eût dit qu'elle avait peine à contenir une émotion voisine du désespoir.

Sa protectrice était elle-même trop profondément émue pour se rendre compte de ses propres pensées et faire la part de ce soupçon soudain qui lui apparaissait dans l'ombre.

M. de Ribière ne pouvait oublier que son rôle de magistrat et les précédents même de l'affaire lui imposaient une stricte réserve. Mais M. d'Estérac avait ses coudées franches : il enveloppa Suzanne d'un regard, puis se tournant vers sa sœur et son beau frère :

— Ah ! çà, mes bons amis, dit-il avec une gravité que faisait valoir sa tournure militaire, je n'ai pas soufflé mot, j'ai le droit de parler à mon tour ; allons au fait. Vous n'ignorez pas que je n'ai jamais varié.

Dès le début de cette malheureuse affaire, malgré les préventions universelles et la faconde d'Il au Faverny, j'ai toujours dit : " Mon pauvre Jacques est innocent, je le sais pas, mais j'en suis sûr ! " Maintenant, je dis : " S'il est innocent, il y a un coupable.... à moins qu'il n'y en ait deux....

— Pierre ! cria-t-il en s'avançant vers la porte.

Pierre Vialat accourut à la voix de son supérieur.

— Qu'est-ce donc, enfin, lui demanda M. d'Estérac, que ce Piémontais, ce Matteo Perondi, dont je n'avais jamais entendu parler et dont on me rabat les oreilles depuis quelques jours ?

— Oh ! monsieur le garde général, un drôle, une canaille, un misérable, un va-nu-pieds, un gibier de potence, répondit Pierre, qui se serait exprimé peut-être avec moins de véhémence et de volubilité, s'il ne s'était agi de Suzanne et s'il elle avait eu de moins beaux yeux.

— Très bien ! Voilà un signalement qui a au moins le mérite de la clarté. — Et son maître, le fermier Anselme Casterousse !....

— Ne vaut pas mieux que le valet.... Pire peut-être : une de ces figures qui vous donnent envie d'aller à droite quand on les aperçoit à gauche....

— Bon ! reprit M. d'Estérac, en clignant de l'œil à l'adresse de son beau-frère; et — dis-moi, Pierre, cet Anselme ou ce Costerousse n'était-il pas, au dire du public, un peu embarrassé dans ses affaires ?....

— Un peu, c'est-à-dire beaucoup ! Si embarrassé qu'on s'attendait, d'un moment à l'autre, à voir sa grange s'écrouler faute d'entretien, ses terres rester en friche faute d'attelage, et M. Claudet, son propriétaire, lui envoyer les huissiers faute de payement....

— Et cela se dit-il ?.... poursuivit M. d'Estérac, les yeux fixés sur le juge d'instruction.

— Oh ! depuis longtemps.... l'année dernière surtout.... tenez, deux ou trois mois avant l'assassinat de ce pauvre Simon.... Mais on n'en causait plus qu'à moitié, maintenant.... Je ne sais pas comment s'y prenait ce diable de Costerousse... il vous était l'envie de parler, rien qu'en vous regardant....

— Et maintenant ?....

— Maintenant, on dit qu'il a acheté un cheval et payé l'arriéré de sa rente.... Je n'en sais pas davantage.... Cette ferme me fait froid dans le dos, sans que j'aie jamais su pourquoi. Voyez, on dirait que les maisons ont une figure comme les hommes... Celle-là a toujours l'air de regarder de travers les honnêtes gens.... Aussi, depuis l'assassinat, j'évite autant que possible de passer de ce côté-là.

— C'est bien, mon ami, tu peux descendre.

Pierre sortit.

— Qu'en dites-vous, Ribière ? reprit alors M. d'Estérac

— Ce que j'en dis ? répliqua le juge en proie à une agitation dont nos lecteurs comprendront la cause; et que voulez-vous que j'en dise ?.... Comment se fait-il qu'au moment où le crime a été commis, personne n'ait songé à ces deux hommes ? Parmi ces paysans qui semblaient prêts à les dénoncer aujourd'hui comme suspects et tarés, pas un ne les a soupçonnés !.... Leur nom même n'est pas même arrivé jusqu'à nous, malgré toutes nos questions et toutes nos enquêtes....

—Et comment se fait-il, répliqua M. d'Estérac en entraînant son beau-frère vers la fenêtre et en lui montrant un ruisseau à peine visible qui coulait à trente pas de la maison, comment se fait-il que ce mince filet d'eau, où il n'y a pas de quoi désaltérer un pinson, devienne, lorsqu'arrivent les pluies ou les orages de septembre, un torrent impétueux qui emporte dans son cours les rochers et les arbres jusqu'au fond de la vallée ?.... Le courant populaire vous emportait; vous ne pouviez pas le remonter ; vous l'avez suivi, voilà tout.... et maintenant.....

—Maintenant, que faire ? reprit M. de Ribière dont l'angoisse était plus profonde qu'il n'eût voulu le laisser voir; l'antipathie plus ou moins vive, plus ou moins méritée, qui s'attache à ces deux hommes, est-ce donc assez pour prévaloir contre le jugement ? Que pouvons-nous contre l'instruction, au procès, au verdict du jury ? Les rumeurs tardives, soulevées contre ces Piémontais, parce qu'il a eu l'ignoble pensée de chercher à séduire Suzanne ; les hallucinations d'une jeune fille, très intéressante sans doute, mais dont l'intelligence vacille, depuis un an, entre la lumière et les ténèbres ; rien de plus !.... Hélas! il y a loin, bien loin de là à de véritables preuves !

Pendant ce dialogue, Suzanne était restée silencieuse, les mains dans les mains de madame de Ribière, la tête doucement inclinée sur l'épaule de sa protectrice.

Elle se releva; des pleurs brillaient dans ses yeux qui avaient retrouvé leur expression ferme et courageuse; mais dans ce courage il y avait de la fièvre.

—Ces preuves, s'écria-t-elle avec une sorte d'emportement, je les ai; mais, amenés ici à l'improviste, je n'ai pu les apporter.

Puis, s'adressant à M. de Ribière : vous avez toujours, lui dit-elle, été bon pour moi et même pour Jacques.... Eh bien ! écoutez, monsieur le juge, mon humble prière.... Consentez à me recevoir demain.... à midi....

Elle était redevenue suppliante; ces paroles furent dites avec un si irrésistible accent de douceur, que madame de Ribière et son frère ne purent retenir leurs larmes, ils s'écrièrent à la fois :

—Oh ! cela, vous ne pouvez le refuser!

—Et qui vous parle de le refuser? répondit-il, dissipant son émotion sous un air de brusquerie.... Oui, mon enfant, poursuivit-il en se tournant vers Suzanne, je vous attendrai demain : d'ici là, je vous en conjure, pas de nouvelle imprudence.... que Dieu vous conduise et nous éclaire!.... Voulez-vous que nous vous ramenions chez votre père ?....

—Oh ! non, non, la soirée est encore à moi ! répliqua-t-elle avec cette exaltation ferme qui avait si souvent effrayé ses amis.

M. de Ribière regarda sa femme; mais celle-ci était entraînée en plein merveilleux par tout ce qu'elle venait de voir et d'entendre; Suzanne l'avait reconquise.

—Laissez-la partir, dit elle, j'ai foi!.... Il y a, dans tout ceci, quelque chose qui dépasse notre misérable sagesse : cette jeune fille, avec son esprit à demi fermé aux choses de la terre, voit peut-être plus loin et plus haut que nous...... Elle est peut-être l'instrument d'une justice plus clairvoyante que la justice humaine !

Suzanne sortit.

—C'est un miracle! s'écria madame de Ribière avec un religieux enthousiasme.

—Hélas! non, répliqua son mari, essayant de réagir contre le sentiment étrange qui s'emparait de lui, mais les accidents de la folie sont parfois si bizarres. L'idée fixe, portée sur un point, arrive à de si incroyables effets de lucidité et de puissance!.... Le monomane raisonne admirablement pendant une heure sur le sujet qui absorbe ses forces intellectuelles.... et il suffit d'un mot dit au hasard, d'un ressort qui se dérange, d'un souffle qui passe....

En ce moment, ils entendirent une pure et mélodieuse voix de femme, qui chantait sous la fenêtre :

Agnelos montagnos qué tan dinto sous....
M'empachon dé vèire moun amouronsou!...

M. d'Estérac, frappé d'un douloureux souvenir, courut à la fenêtre et l'ouvrit.

Suzanne était debout sur la terrasse. Elle tournait vers lui ses beaux yeux, brillants d'enthousiasme et d'espérance. Un artiste, ayant à peindre sous les traits d'une femme le dévouement et l'héroïsme, n'aurait pas voulu choisir un autre modèle.

—Bon courage! dit-elle à M. d'Estérac avec un sourire d'inspirée.... et au revoir!

Il la salua d'un geste, et se retournant vers Mme de Ribière et son mari :

—Ma sœur, et vous, Ribière, s'écria-t-il, je vous disais il y a un an : Jacques n'est pas coupable! Maintenant je vous dis : Suzanne n'est pas folle!

(A continuer.)

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le **Butler Buckle Cotton tie** (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton qui retient ce cercle.

La bouche des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. H. SIMMONS & CO.
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre **Cercle à Coton**, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juin—3m   Rue Natchez No 41, Nlle-Orléans

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessus de tables, couvertures de tables et de pianos, drap ramage, caoutchouc, crin, Baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc.; corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
10 mars   rue de Chartres No 19.

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE :

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉE et de tous les ARTICLES DE MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
31 mars—1an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAI
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9,
10nov—1l—   à côté du

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," **No 130 de la rue de la Commune.**

CHAS. BRIGGS,
30 juin—3m   Président.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — AOUT 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: —ou ceux de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	H
Aldigé Jules et Paul	Horn, Mme, née Anna Hubert
Andrieux Charles	Holzer Jean Georges Charles
B	Heuraux (Mme Vve) née Lavet
Bonis Frédéric & Cie	J
Bargue Paul	Jourdan Bertrand Marie Nicholas
Boye Jacques et Bernard	K
Broussaud Lourdes Jean	Kipp George
Boyer Jean (originaire de Campagnac, Hautes-Pyrénées)	L
Boulogne Louis	Laurenchet Claude François
Blanch Salomon	Letapie Bertrand (originaire de Fraila Labarthe)
Bood Stilpe	Laurent Désiré François (les époux)
Barthélémy Alexandre Louis	Luce Auguste
Bracy Juste	Leid Joseph
C	Lecroix Zoile
Canteros (luthier)	Lodreaux Antoine
Castaing Jean	Ledreaux Alexis
Charpiet François	M
Coq Jean	Marvie Louis
Cassaigne Charles et Auguste	Martin Jacques Pierre
Conscience Hildevert	Mounes (Mme)
Coachy J P (pharmacien)	O
Candelier Adolphe	Orse (Mlle)
Caget Lecointedier Jean	P
D	Petit Jean Nicolas
Duthoit Pierre	Pérès Joseph
Darbois Eugène	Palanson Madeleine (Mlle)
Dasmonts Edouard	Poissonnet Honoré
Dasmonts Louis Benjamin	R
Duponcel (Mme Vve) née Marchal	Reeves Guillaume
Dubois Victor Eugène	Rondet Joseph
F	Roncilese Jean-Baptiste
Fournier Paul	S
Fromet (frère)	Segorlie Jean
G	T
Gascoin Auguste	Tacoul
Griffe (pharmacien)	Tourtiler Nicolas
Guié Jean George	V
Guillot Antoine et Alexandre	Villeret Bertrand, fils
Guignard	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er août

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE-ORLEANS à	Prix. 1re Classe.	2de Classe.	Entrepont.	Fret.
St-Thomas	$80 00 or	$50 00 or	$27 50 or	
Havane	40 00	20 00	10 00	
Porto Rico	100 00	80 00	35 00	
Hayti	140 00	80 00	35 00	
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 50	
Jamaïque	150 00	75 00	37 50	
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00	
Martinique	140 00	70 00	35 00	
Ste Lucie	145 00	72 50	37 50	
St Vincent	150 00	75 00	37 50	
La Grenade	160 00	75 00	40 00	
La Trinidad	160 00	80 00	41 25	
Demerari	165 00	82 50	40 25	
Surinam	170 00	85 00	42 50	
Cayenne	175 00	82 50	41 25	
La Guayra	165 00	82 50	41 25	
Porto Cabello	170 00	85 00	41 25	
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25	
Colon	165 00	82 50	41 25	
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.	
Buenaventura	211 55	168 75	107 27	
Guayaquil	266 63	238 34	133 51	
Payta	276 09	248 31	147 51	
Lambayeque	295 08	267 20	147 51	
Huanchaco	299 76	271 99	148 83	
Casma	304 49	276 72	157 34	
Huacho	295 03	267 20	147 51	
San Jose	295 03	267 20	147 51	
Pomental	328 21	290 92	159 35	
Callao	332 90	305 13	165 45	
Tambo Moré	332 90	305 13	166 45	
Pisco	332 90	305 13	166 45	
Chincha	332 90	305 13	166 45	
Chala	361 31	323 58	180 65	
Islay	375 51	347 74	187 75	
Ila	384 95	357 20	192 48	
Arica	384 95	357 20	192 48	
Pisagua	399 18	371 01	199 58	
Mejillones	399 18	371 01	199 58	
Iquique	399 18	371 01	199 58	
Tocopilla	408 65	340 80	204 32	
Cobija	408 65	340 80	204 32	
Chanaral	418 12	390 34	209 06	
Caldera	418 12	390 34	209 06	
Carisal Bayo	422 85	395 06	211 42	
Huasco	422 85	395 06	211 42	
Coquimbo	427 59	399 81	213 79	
Valparaiso	441 79	414 02	220 90	
San Francisco	255 97	231 59	121 10	
Acapulco (Manzillo)	242 35	194 97	104 07	
Punta Arenas	227 00	180 80	107 59	
Realejo (Corinto)	233 70	206 25	133 30	
La Union	233 50	211 88	138 50	
La Libertad	243 75	216 75	143 75	
Acajutla	249 00	222 00	149 00	
San Jose	254 25	227 25	151 00	

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 210
Passage d'entrepont.... 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour une cabine occupée dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR FERRILLIAT, agent,
10 janv—1an   127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE	"	Duchesne	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont	Samedi 13 juill.
EUROPE	capitaine	Lemarié	Samedi 27 juil.
ST-LAURENT	"	B—ande	Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Hurard, samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency," le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5avril   V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la Quarantaine, le steamer POWELL, affrété par la Compagnie Générale Trans-Atlantique pour le transport du frêt et des passagers, au dit steamer DARIEN, quittera son wharf, près de la rue St Louis, LUNDI 12 août, à 6 heures P. M.

Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France sont requis d'être à bord du POWELL, à 5 heures P. M.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR FERRILLIAT, Agent,
9 juil—au 12   127 rue de la Commune.

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG—

Les magnifiques steamers en fer

HAMMONIA	Capt. Ehlers.
GERMANIA	Capt. Schwensen.
SAXONIA	Capt. Haack.
BORUSSIA	Capt. Franzen.
CIMBRIA	Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA	Capt. Meier.
TEUTONIA	Capt. Barlow.
BAVARIA	Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction.	

transportant la malle des Etats Unis, quittent le Hamburg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour

Hambourg,

Le feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent : Premières cabines, $165, secondes cabines, $75, entrepont $37 50.

De Hambourg à New York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse; secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New York—23 livres sterling; secondes cabines, 15 livres sterling; entrepont ...

Du Havre à New York—Premières cabines, 600 francs; secondes cabines, 420 francs; entrepont 215 francs.

De Paris à New York—Premières cabines, 615 francs secondes cabines, 430 francs; entrepont, 240 francs.

Fret de Hambourg à New-York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS et HAMBOURG

ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

	d'Hambourg de Southampton	Nlle Orléans
BAVARIA ler oct.	4 oct.	15 nov.
TEUTONIA ler nov.	4 nov.	15 déc.

Prix du passage :

De la Nouvelle Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg :
Première cabine, $150, entrepont, $45 en or

	1re cabine	2e cabine	entrep.
De Hambourg à la Nlle-O	180 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton	£ 35	£ 1	
Du Havre	7 s f.	550f.	230f.
De Paris	745f.	560f.	240f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 8 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO. 68 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO, 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, 8 Boulevard Montmartre.   9août au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray.	Ligne Atlantic	Ligne Empire
Depart les lundis,	C M S S Co.	départ les samedis
LEO,	Depart les jeudis	SAN SALVADOR,
Commt. Dearborn,	HERMAN LIVINGSTON,	Commt. Nickerson
VIRGO,	C. mmt. Baker,	SAN JACINTO
Commt. Buckley.	GEN. BARNES,	Commt. Atkins.
	Commt. Morton.	

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, **cinq jours et demie.**

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
26 juin—3m   Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York,

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2500	" Berry,	"
MISSISSIPPI	2200	" Sumner,	"
MERRIMACK	2200	" Vanslce,	"
MONTEREY	1400	" Edwards,	"
MARIPOSA	1400	" Quick,	"

Le vapeur

MONTEREY,

Edwards, commandant,

Partira SAMEDI, le 17 août 1867, à 8 h. du soir et sera suivi par le beau vapeur

MISSISSIPPI,

Sumner, commandant,

Partant SAMEDI, le 25 août, à 8 h. du matin, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
88 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Geo. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1an   No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

Le steamer

GEN. GRANT,

Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 4 août, à 11 heures du matin.

GEO. CROMWELL	Capitaine E. E. Vail.
GEO. WASHINGTON	Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT	Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE	Capitaine A. W. Sampson

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour BREME.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
4 mai—1an   Rue Carondelet, No 41.

POUR HOUSTON, TEXAS

Par la voie du Grand Chemin de fer du Sud ... Nouvelle-Orléans, Opelousas et de l'Ouest ...

Le steamer ... MERCREDIS, à 7½ heures du matin ... [illegible] ... capitaine J. T. ...

On peut avoir des billets pour la Passe Sabine, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer, No 69 de la rue du Canal (tous les jours, les dimanches exceptés) ou au débarcadère du ferry, au moment du départ.

Le frêt pour la Passe Sabine est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) au débarcadère du ferry.

G. W. R. BAYLEY,
8août   Surintendant Général.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

Tous les jours, à partir du DIMANCHE, 11 août.

Les steamers Laura et Ella May, fins marcheurs, à basse pression et transportant la malle des Etats-Unis, partiront **tous les jours**, pour Mandeville, Madisonville et Covington.—**Départs :** ils partent, tous les jours, pour Covington, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, à l'arrivée du convoi de midi. Ils partent pour Mandeville et Madisonville, tous les jours, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Le frêt doit être envoyé au dépôt du chemin de fer une heure au moins avant le départ des bateaux. Il y aura des conditions pour les "Base Ball Clubs," les Compagnies de Pompiers et les personnes qui font des excursions.

Les **Lundis**, les deux bateaux partiront pour Mandeville et Madisonville, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin; ils arriveront, le même jour, à temps pour le convoi de 6 heures et demie du soir.—Le propriétaire fait voyager les deux bateaux à la demande d'un grand nombre de citoyens et continuera de les faire voyager tant qu'ils paieront les dépenses.

LOUIS FRIGERIO Jr.,
10 aout—   Rue de Chartres, No 28.

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—E. B. Johnston, capitaine. Retour : Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à Mobile à temps pour prendre le CLARA. Le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS,
9 août—1m   25 Commercial-Place.

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivent à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour : Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Motway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.

SINNOTT & ADAMS,
31 juillet—2 m   Commercial Place, No 25.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX REDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 1 heures P. M du chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le **Créole** part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co. bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout frêt expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7août   Rue Carondelet, No 25.

Grande Ile. Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête de Cana Harvey deux fois par semaine—les **mercredis** et les **samedis**, à 8 heures et demie du matin, pour la Grande Ile. Il part du débarcadère intermédiaire. Pour le retour à la Nlle Orléans, il partira les **jeudis et lundis**, à 8 heures du matin.

Prix du passage $4 50 aller et retour pour le retour. S'adresser à

HARVEY, McMAHON & CO,
28juil—1m   Rue Carondelet, No 122.

Départs pour Bayou Sara.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.—Le magnifique paquebot **Iberville**, capitaine Emile F Gross, commis T. Gross, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus—RETOUR : il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

21 juillet—

Nouvelle route aux Attakapas !

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste Marie et St Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau—INGOMAR—capitaine P. E. Burke—dans le service pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, de Ste Marie et de Paquemines au Bayou Teche. Ils auront le plaisir d'annoncer que l'INGOMAR part de Paquemines les Dimanches et les **Jeudis**, à l'arrivée du bateau à vapeur **Lafourche**.

Le frêt peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche" ou le "Nina Simmes"—Les passagers du "Lafourche" ou du "Nina Simmes" expédié par l'un ou l'autre bateau, passeront sans retard. La Compagnie du Bayou Sara signe les connaissements pour tous les ports.

Pour les détails, s'adresser à Allan Smith, agent, chez MM Dupré, Greffenberg et Co, rue de la Vieille Levée No 55, Nouvelle-Orléans.   4 août—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de **30 pour cent** sur le tarif du fret (Through Freight) de cette ligne qui a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer
T. TUPPER,
10 juillet   Président de la Compagnie de transport des Attakapas

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse. L. Bayhi, commis, part de la Nouvelle-Orléans
Tous les MERCREDIS, à 8 heures du matin,
Et   SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Trosier—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans
Tous les LUNDIS, à 6 heures du soir,
Et   VENDREDIS à 8 heures du soir,
et va jusqu'au "Bayou Side" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, en réparations.

A. C. GODDIN, Président
9août—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir, pour Opelousas. Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAULEY, capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis,—[en remplacement du steamer VICTORY]—partira pour Opelousas, Washington, Bayou Sara, Bayou Rouge, Bayou Courtableau et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, ou des Opelousas. Pour frêt ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille-Levée, ou à J. A. PAGAUD, Agent d'annonces, 60 rue Gravier.

21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16fev—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener le coton, des moulins à scie des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à four, etc., des grilles; ainsi que toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et de moulins à scie pour le Sud,

LEEDS & CO

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptes attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE,
5 janv—1an   No 27 rue Vieille-Levée.

GEORGE F. SCOTT,

11......rue St-Pierre......11

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter   6 avril—1an

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$19,145 48	
Risques sur les Rivières	21,172 53	
Risques sur les Mers	27,370 41	$413,535 42
Moins les Primes remboursées		1,010 '9
Montant net des Primes		$412,616 31

Pertes payées, même le Sauvetage.

Sur les Risques d'Incendie	$ .438 55	
Sur les Risques des Rivières	22,317 04	
Sur les Risques de Mer	27,395 53	$341,151 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$ 5,427 30	
Remboursé	10,104 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc	3,500 06	
Total	$ 9,081 73	
En moins, Intérêt, Escompte au crédit des Dépenses éventuelles, etc	$6,583 43	$61,342 ...
Excès		$10,118 91

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de capital	$34,720 00
En caisse	64,535 34
Primes, etc. en voie de perception	87,337 40
Actions de Chemins de fer de la ville	12,475 00
Meubles, installations du bureau, etc	5,760 17
	$445,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,984 90

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé]   MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signés pardevant moi, ce 15 mai 1867,
[Signé]   G. L. BEAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	P. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	H. I. Isaacson,
Moses Greenwood,	Geo. Lally,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	D. McNeil Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McCall,
	L. H. Fary

7mai—1an

Grande Route de la Malle du Sud

par ad voie de

Chattanooga, Grand Junction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 50	Columbia	$42 00
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	26 95	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	42 75
Columbus, Ohio	46 20	Lynchburg	49 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	55 55
Atlanta	28 50	Washington	54 65
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	58 65
Savannah	41 00	New York	63 00
Wilmington	56 25	Boston	69 00

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,
26 juillet—3m   Agent général au Sud.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Iberie et pour St-Martinville, Vermillionville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
6août   Surintendant.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir du JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4	h. A. M., char cheval.	5¼	h. A. M., char à vapeur.
6	char à vapeur.	7	"
7½	"	8¼	"
9	"	9¾	"
10½	"	11¼	"
midi		1	h. P. M.
2	h. P. M.	2½	"
3	"	3¾	"
4	"	4¾	"
5	"	5¾	"
6	du soir	6¾	du soir
7	"	7¾	"
8	"	8¾	"
9	"	10	" char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE. —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, **25 cts**

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, **15 cents** pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY,
4 avril—   Surintendant-général.

COMFORT, VITESSE ET SURETÉ.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée des convois et des steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant-général, à Chicago.

W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passages, à Chicago.

B F. LONGLEY,
18 mai—3m   Agent général au Sud Nlle-Orléans.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 130 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer ou départs des bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du frêt, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, pique-niques, &c, et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs frêts, leur gibier, des paquets, du frêt, dans tous les quartiers de la ville et les faire conduire au dépôt de ses omnibus avec soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—6m

O. B. GRAHAM & Co.,

139......RUE GRAVIER......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à oreiller, toile à drape, toile à blanche et toile écrue et Bley, glass & toile Planter's, toile blanche et toile écrue à mousquetaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons linons linons, damas et toiles damassées, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, drap de lin, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, batistes, mouchoirs tapes checks, ginghams Union et coton, zinghams, rayures, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, cotons en bobines et fil de chanvre, etc.   19 jan—1 an

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF......$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
7ms. —1an   Rue Carondelet, No 2

DIXIEME TABLEAU ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$196,082 34
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43	
Sur les risques de mer	66,574 69	
Sur les risques de rivière	32,181 12	$196,082 34
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		25,722 37	$221,804 81
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,688 08	$136,028 81
25 p. c. remis aux assurés	$ 45,143 06	
Primes remises	5,202 37	
Réassurances	10,922 51	$ 61,267 96
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		9,877 45
		$219,176 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,880 00
Prêts garantis par nantissement	34,049
Effets pour primes à courte échéance	9,219 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."	6,000 00
Actions de banques et autres actions	4,547 50
Scrip de compagnies d'assurances mutuelles	2,650 00
Biens fonciers	16,745 88
Primes en voie de perception	82,097 65
En caisse	44,613 54
Total de l'actif	$322,626 67

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS :

J. Folger,	F. Malochée,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Ducros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1an

Succession de feu Albert Converse, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,850—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, vingt-quatre août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Treize arpents de terre en superficie, situés à Arcola, dans la Paroisse de Ste Hélène, en côté Est, faisant face au Grand Chemin de Jackson, bornés, à droite, par le chemin public, à gauche par les terres aujourd'hui ou autrefois appartenant à H. Stanley, et derrière par les terres appartenant à Bouleware.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

24 juillet—24—1,8,16,24 août

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la dette Consolidée, Nlle-Orléans, 19 juillet 1867.

ATTENDU que les Commissaires de la dette consolidée ont émis, pour le prompt paiement des obligations échues des anciennes corporations de la ville, en 1864, 1865 et 1866 en vertu de l'ordonnance No 6,308 des Bureaux (laquelle ordonnance a été amendée le 10 août 1864) des BILLETS DE VILLE, de la dénomination de VINGT PIASTRES ($20) pour la somme de $636,000 et portant sur le dos les mots suivants: "Ce billet, émis en paiement de bons de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans, sera reçu en paiement de toutes sommes dues à la Nouvelle-Orléans et peut être converti, au gré du porteur, en sommes de mil e piastres, en un bon de la dette consolidée—bon qui sera payé à quarante ans de cette date, porte six pour cent d'intérêt l'an, avec des coupons annuels " et

Attendu que la charte de la ville (section 32) déclare que de nouveaux bons de la ville seront de être émis en échange des susdits bons en vendus pour les payer et pour diminuer d'autant les billets en circulation—il est

Résolu qu'à partir du 20 août prochain, des propositions seront reçues pour l'échange des dits billets de la ville en bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, de mille piastres chacun, à payer dans vingt-cinq ans, au Trésor de la ville, avec les coupons d'intérêt, à raison de 6 pour cent l'an, payables semi annuellement dans la ville de New York.

Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel de Ville Salle No 22, et endossées "Offre d'échange". Par ordre du Board.

O. De BUYS
19 juil—1m—ven. et dim.   Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"ATLANTIC",

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : Rue du Camp, No 19.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867		$157,683 27
Savoir :		
Primes d'incendie	$73,365 19	
Primes de mer	39,031 65	
Primes de rivières	45,286 43	$157,683 27
Primes remboursées		698 21
		$156,985 06
Pertes payées :		
Sur risques d'incendie	$22,087 42	
Sur risques de mer	26,870 13	
Sur risques de rivières	18,851 88	
	$67,809 43	
Rebat	36,225 30	
Réassurance	9,817 57	
Taxes	2,781 46	
Dépenses, escompte, etc	26,758 61	143,392 37
		$ 13,592 69

— ACTIF —

Billets de capital	$300,000 00
Effets garantis par hypothèque	5,000 00
Primes en voie de perception	17,240 62
Effets payables sur demande	38,500 00
Actions du Dry Dock Valette	1,000 00
Meubles et installations du bureau	2,491 37
En caisse	24,160 70
	$388,892 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

— **Directeurs** —

E. Rigney,	H. H. Stanley,
George W. Mabson,	A. B. Hitchcock,
T. M. Simmons,	James Byrnes,
W. H. H. Witherell,	B. J. West,
T. Prudhomme,	C. M. Soria,
B. L. Mabb,	E. Newman,
Alexander Marks,	J. P. Eggleston,
W. R. Greene,	A. D. Grieff,
John H. Kerr	C. E. Slayback,
N. H. Thomas,	

E. RIGNEY, Président.
A. D. GRIEFF, Vice Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire.   12 juillet—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 06
Primes d'incendie	127,093 99	
Primes de mer	44,510 32	
Primes de rivières	10,745 77	182,345 06
Moins—Primes remboursées	2,245 00	
Montant en réserve pour risques non-expirés	25,425 95	27,670 95
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées		
Pertes par l'incendie	26,219 50	
Pertes sur mer	22,260 00	
Pertes sur les rivières	2,600 00	
	51,121 79	
Ré-assurance	6,888 69	
Dépenses, intérêt	26,168 67	
Taxe et souscriptions	4,749 92	
? et 25 0/0 d'escompte	37,013 13	128,454 20
Bénéfice net		26,219 93
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets pour actions	340,550 00	
Effets	1,333 85	
Dû, par comptes individuels	16,319 83	
Prêts sur garanties, sur demande	37,836 00	
Prêts sur hypothèque	30,064 30	
Garanties des Etats-Unis	15,700 00	
En caisse	25,967 61	355,845 ...

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé]   E. MAIER,   D. MICHEL,
Secrétaire,   Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé]   G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 6 pour cent sur le capital y compris le $10 par action, soit déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président;
C. T. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

— *Directeurs :* —

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Blasse,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wers,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwartz,
A. Brahn,	F. Frob,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Beddia,
Thos. Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffer,	L. F. Berge,	O. H. Karstendick
Julius Heerner	F. Rickert,	E. Ciaren,

13 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :		
Sur les risques d'incendie	$... 916 49	
Sur les risques de rivières	5,000 ...	
Sur les risques de mer	337,221 32	
Total des primes		$1,432,479 86
En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867	$224,182	
Primes remboursées	25,955 29	290,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,142,342 57
Pertes payées pendant l'année :—		
Sur les risques d'incendie	$511,223 89	
Sur les risques de rivières	99,731 63	
Sur les risques de mer	778,677 60	
	$789,570 92	
Taxes	53,650 57	
Ré-assurances.—Dépenses Profits, pertes, moins intérêts	83,302 44	$926,523 93
Bénéfice net		$215,818 64
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Propriétés foncières	$156,617 87	
Billets garantis par hypothèques	59,900 18	
Billets garantis par nantissements	100,007 40	
En caisse	7,759 32	
Actions de banques et de chemin de fer	14,735	
Primes en voie de perception	84,629 88	
Bons de la Ville	22,983 34	
Effets à recevoir	11,891 78	
Scrips de Compagnies d'Assurances	38,715	
Actions du Dry Dock Valletti	1,000	
Actions de la Presse "Levee Steam"	3,000	
Actions du "Marine Dry Dock"	2,850	
Actions du "Merchants Exchange"	6,000	
Actions du "Lightering Wrecking Co"	1,000	
Bons de l'Etat	1,500	
Total		$1,496,416 43
En moins :		
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,264 12	
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet	59,548 50	
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867	224,182	$378,994 ...
Actif net		$1,097,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— **Directeurs.** —

John Pemberton,	M. Puig,
Chs. Sagory,	David McCoard,
Pierre Fouts,	P. Maspero,
S. Q. Relf,	L. T. Génères,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall,
E. Dupasseur.	7 juin—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$638,130 13
Savoir : Primes d'incendie	$405,778 83	
Primes de mer	201,377 22	
Primes de rivières	232,974 08	
		$638,130 13
En moins, primes remboursées	$ 4,313 10	
En moins, primes non expirées	40,394 00	
		$ 44,707 10
Montant net des primes		$798,423 93
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	$140,832 80	
Pertes sur mer	131,936 20	
Pertes sur les rivières	204,175 35	
		$476,517 39
Réassurances		45,364 38
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc		56,273 87
Escompte au lieu de scrip		71,770 36
		$649,945 92
Bénéfice net		$130,477 41
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Placé en propriétés foncières		$35,520 82
Placé en hypothèque sur propriétés foncières		65,932 50
Placé en bons de la ville et autres		51,200 00
Placé en actions de banque et autres		41,000 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance		121,737 00
Prêts sur garanties		27,950 00
Effets		84,366 47
Primes en voie de perception		101,639 51
En caisse		281,596 89
		$798,468 81

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs on trésolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore rachetés.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A B Montgomery,
Ant. Carrière,	Chas Wheeler,
Geo A Fosdick,	A Lescuer,
Moses Fliesser,	Frank Williams,
S. Bruglier,	Thomas Byrne,
Geo Lefebre	John Thornhill,
John I. Mansoni,	W A Violett,
P Anderson,	D Plesse,
Alfred Koenig,	Hugh Henderson,
A. Brousseau,	Mauger J Phelps,
W. W. Dunbar,	Wm H Bradley,
S. H. Hennen,	Henry T Bryan,
Geo W Hyman,	John B Walls,
Arch'd Montgomery,	J B Ehlers,
Henry J Voss,	George Feiser,
A Hercone,	Andrew Stewart,
21 mars—	E S Poisin

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN W. TURNER et als. vs BANKS, LORING & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 9,869.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, vingt-et-un août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain jugement rendu par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'instance de E. A. Banks vs Venables & Armstrong, No 22,895 des dossiers de la dite Cour. Le dit jugement étant pour la somme de $2,300 33, avec cinq pour cent d'intérêt l'an, à compter du 29 de juin 1867, rendu le 29 de juin 1867 et signé le 1er de juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 aout — 13, 16, 19, 21

A. ROCHEREAU & Co., Agents, vs. THOMAS KLEINPETER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,206—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 juillet 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze d'août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles, de barils vides, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

31 juil—aout 3,6,9,12

Charles Donnelly vs H. J. Falkerson et la Compagnie dite New Orleans Manufacturing and Building Company.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 25,660—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt sept août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq cent dix [510] actions de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing and Building Company," inscrites sur les livres de la dite Compagnie au nom du défendeur H. J. Falkerson.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

8aout—8 12 15 17 20

A. MARCHAND vs A. McGUIRK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — No 25 774 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Prytanée et St Charles, mesurant cent dix pieds de face à la rue Jackson, sur cent soixante pieds de profondeur et face à la rue St Charles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 d'avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

21 juillet—23,31—8,16,24 aout

G. N. Morrison vs. Dr E. A. Rosey.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,138—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, douze d'août 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la Pharmacie sise au No 131 rue Remparts (ci-devant du Cirque), Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé à mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30juillet—aout 3, 6, 9, 11

J. R. PIKE vs M. KERWIN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,0 6—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente et un août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain désigné par le numéro Vingt Sept, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, situé dans l'îlet borné par les rues La rei, Constance, Ste-Marie et St-André, mesurant trente un pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent vingt six pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe du No Vingt Six et ayant quatre vingt dix pieds de la rue Ste-Marie, sur une largeur derrière, de vingt-quatre pieds et trois lignes.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juillet—aout 7, 15, 21, 31

G. W. McCERREN vs JOHN BARTCHEY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 21 984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Deuxième et Troisième, désigné par le numéro Quinze, d'après un plan dressé par F. J. Roth, architecte, daté du 13 août 1850, et déposé en l'étude de H. B. Cénas autrefois notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue Deuxième, les mêmes dimensions derrière, sur cent vingt-cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatorze et cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne limitrophe du No Seize.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

aout—9,17,26 — 3 10 sept.

NANCY JEANNE BARRETT & WM. B BARRETT vs. WM. KELLEKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,664—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-sept d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet triangle borné par les rues Poydras, Julia et Broad, désigné par le numéro Trois, d'après un croquis annexé à un acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 6 mars 1866, portant vente par Cornelius C. Beard à M. Schuh.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Julia, deux cent quarante pieds cinq pouces de face à la rue Poydras, quarante pieds huit pouces deux lignes de face à la rue Broad et deux cent trente-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne limitrophe des numéros Un et Deux du dit plan.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Cornelius C. Beard, suivant acte au rapport du dit notaire Wm. Shannon, en date du 6 mars 1866.

2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Broad et Julia, désigné par le No Un, suivant plan de Buisson voyer, daté du 18 février 1859 et mesurant quarante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de face à la rue Broad, deux cent deux pieds huit pouces une ligne de face à la rue Poydras, vingt quatre pieds quatre pouces une ligne sur la ligne limitrophe du numéro Trois, deux cent dix pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du numéro Un.

Ce terrain appartient au défendeur Wm Martin au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de P. S. de Chazal, suivant acte au rapport de M. Gernon, notaire public en cette ville, en date du 31 mai 1866

3o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou triangle borné par les rues Poydras, Julie et Broad, désigné par le numéro Un, suivant croquis annexé à un acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 15 mars 1866, portant vente par C. C. Beard à M. Schuh.

Le dit terrain mesure quarante quatre pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Broad, deux cent dix pieds quatre pouces de face à la rue Julia, sur une profondeur, du côté du numéro Deux, de deux cent un pieds quatre pouces et sept lignes et une largeur derrière de vingt-quatre pieds quatre pouces et une ligne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michel Kain, suivant acte au rapport de M. Gernon, notaire public en cette ville, en date du 6 d'octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 juillet—17,26—aout 3,9,17

JOSEPH LEHNHERR vs JEAN-JACQUES HANHART.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 17,726. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI sept septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julie et du Commerce, désigné par le numéro Quatre, suivant plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant voyer du Premier District de cette ville, le 2 de janvier 1845.

Ledit terrain ayant quinze pieds une pouces et deux lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de soixante sept pieds sept pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du numéro Cinq, et soixante-cinq pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et Quatre-Vingt-Deux (82) Actions (aujourd'hui réduites à Soixante-Dix-Sept) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur ladite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 17 de novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 aout—16,23,31; sept 7

J. H. STOCKLEY vs. ses créanciers.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18 2?6—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 août 1867 à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire cidessus, je procéderai, le MARDI, vingt août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certains billets et comptes, cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant détail qui sera donné au lieu et à l'heure de la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9août—12,15,17,20

POWERS & Co vs soixante tonneaux de Marbre.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 17 219. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI vingt d'août 1867, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Soixante (60) tonneaux de marbre aujourd'hui emmagasinés aux entrepôts de Sampson, rue Fulton, près du Marché Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 aout—12,15,17,20

John Henderson vs James S. Kendall.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 19,614.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-sept août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro Soixante Trois, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 18 d'avril 1859, déposé en l'étude de E Bouny, notaire public en cette ville, borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur.

Les dits terrains mesurent, d'après un plan daté du 24 mars 1862, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, et désignés par les numéros Huit et Neuf, savoir : le No Neuf, formant l'angle des rues Washington et Roman, trente pieds huit pouces deux lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds; et le No Huit, contigu au No Neuf, trente pieds pouces de face à la rue Washington, sur la même profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés ou y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un quart du prix comptant, et la balance en trois sommes d'égal montant, payables respectivement les 12,15 de novembre 1867, 12,15 de juin 1868 et 12,15 de janvier 1869, en billets garantis par hypothèque sur la dite propriété et portant intérêt au taux de six pour cent l'an de la date jusqu'à échéance, et après cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

HARRY T. HAYS, shérif
de la paroisse d'Orléans.

26 juillet—26—3,11,19,27 août

J. B. Chandler & Co, contre D. O. Creean—No 2,568—Les mêmes, contre le même—No 2,554—W. W. Corres, contre le même—No 2,872.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias qui m'a adressés l'Honorable Geo. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 17 août 1867, à 1 heure P. M., au chantier de bois de charpente de W. W. Corres, au coin des rues Liberté et Delord, à la vente publique et adjudication des objets ci-après décrits, savoir :—

Une pile de bois carré—Egalement, à 1 heure P. M., au coin des rues Clara et Calliope, 3 pièces de bois carré et coin des rues Clara et Calliope, 3 pièces de bois carré ... un lot de bois de charpente—Saisis dans les susdites procès—Conditions, comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

7 août—13,17   JOHN C. KUZAC, Constable.

VENTES JUDICIAIRES.

George Rorramk vs. Jacob Bradley et als. William Holland & als. vs. la goëlette "Edith Brown" et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,382 et 19,... En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette "Edith Brown", ses voiles, agrès, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le Bassin Carondelet, au pied de la rue Bertholomy, Troisième District de cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—18, 28.—août 3, 10

E. J. F. FROISEVAUX vs. ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 17,673. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certains comptes et billets cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 juillet—3,6,9 10 août.

E. J. F. Froidevaux vs ses Créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 17,673—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certaines installations, étagères, &c., cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 juillet—août 3 6 9,10

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM H. AMES)

BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.
WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,857, 18,570 et 18571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt rue Jefferson No 23, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

L'installation, qui se trouve au rez-de-chaussée du magasin situé au No 147, rue du Canal, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite installation sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement, le débiteur payant au comptant et ce, en déduction du prix de vente, les frais du bureau du shérif, du greffier et du commissaire, s'élevant en totalité à la somme de $50 00 cts ou environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juillet—3,6,8,10 août

AUSTIN THORPE & CO., vs ROCHA, BECKER & CO (J. A. Da Rocha, J. G. Becker et Wm. H Ames.) BUTLER & PITKIN vs les mêmes—WRIGHT BRINKERHOFF vs les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans Nos 17,857, 18,570 et 18,571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867 à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

Neuf porte-chapeaux en cuivre,
Quatre cent vingt huit patères en cuivre,
Une pendule (regulateur)
Et un lot de boutons en porcelaine.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt au taux de ... l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Les frais de ... payeront au comptant, en déduction du prix de leur adjudication, ... frais du greffier, du shérif et des autres officiers, s'élevant en totalité à la somme de $60 00 cts, ou environ.

HARRY T HAYS Shérif
de la Paroisse d'Orléans.

30 juillet—3, 6, 8, 10 aout

SIMON HERNSHEIM vs J. PUJOL

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. — No 2,... — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de cigares, de pipes et de tabac, &c, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif
de la Paroisse d'Orléans.

2août—2,6,9 10 13

A. BEER & Co. vs leurs créanciers et les créanciers de A. BEER L. KLOPMAN et J. BLUM.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 2158—En vertu d'un ordre de vente rendu ... 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI treize août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Certains billets et comptes, dus à l'ancienne raison commerciale de A. Beer & Co., par eux cédés à leurs créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la cour susdite.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

4 août—6, 10, 13   Shérif de la Paroisse d'Orléans

Charles E. Alter vs Edward Harney.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 1... —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-neuf août 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison, du côté ... rue Royale ... Lafayette, dans le Troisième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
7 août—7,10,15,16,19   Shérif de la Paroisse d'Orléans

VENTES DE CONSTABLE.

VENTE PAR CONSENTEMENT

Par le Constable de la 3me Cour de Justice de Paix

SAMEDI 17 AOUT 1867, à MIDI, sur les lieux rue Royale No ..., entre les rues Ste-Anne et Orléans, ... Magasin de Confiserie, étagères, installations de gaz, comptoirs, fontaine à Soda, etc.

Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis.

7 août—17 18   ARTHUR LANGE, Constable

PIERRE PRADERE contre Mlle P. WILLIAMS.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—No 2157—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable G. H. Braughn, 2e Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique au SAMEDI, 10 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants, au coin du Commercial Place et de la rue St Charles, de la propriété ci-après décrite, savoir :— ... Saisi dans le susdit procès—Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC, Constable.

30 juillet—août 6, 10

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Ce certifie par les présentes que le 16 juin 1867, jugement a été rendu dans la cour, dans le procès suivant, dans les termes et en la manière que voici :

No 17 ... —Mme Marguerite Reyff contre Marie Joseph Laure Reyff—sur motion de J. W. Dinhamner, avocat de la demanderesse, et sur production de preuves en sa faveur—il est ordonné et adjugé que le jugement ... mars 1867 ... soit rendu en faveur de ... Mme Marie Marguerite Reyff, son mari, que la communauté d'acquêts ... J. L. G. Reyff, est ... dissoute ... à la somme de trois mille cent vingt piastres, avec intérêt ... et que le privilège ... de la demanderesse ... soit reconnu et accordé sur toutes les propriétés ... hypothèque et le privilège que la loi accorde aux femmes sur les propriétés de leurs maris.

Il est de plus ordonné qu'un honoraire de cinquante piastres (vingt-cinq piastres chacun) soit accordé à A. D. Bernoudy et Théodore Duvert nommés estimateurs. La somme a été prélevée comme frais.

Jugement rendu le 10 juin 1867.
Jugement signé le 14 juin 1867.

[Signé]   CHAS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11 juillet, de l'an de Notre Seigneur mil-huit-cent-soixante-sept et la quatre vingt-cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis.

11 juillet—3,10 aA   D. BERNOUDY, député greffier

Succession de Charlemagne Napoléon Busey —No 29,521.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Cromier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu C. N. Busey, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
10 aout—15,19   Greffier

Succession de Priscilla Payne.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
1er août—1,5,10   Greffier.

Succession de Victor Bertrand—No 29,513.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Mme Veuve Victor Bertrand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Victor Bertrand, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
3 août—8, 12   Greffier.

Succession de L. D. Hellerman—No 20,380.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Mc Phelan, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
7 août—12, 16   Greffier.

Succession de Charles Assenheimer—No 29,517.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que E. Beck a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Charles Assenheimer, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
6 aout—11, 15   Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut : Attendu que Mme Ada A. Della Torre ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 14ème jour de juin de l'année 1866, par un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855 et intitulé : "Un Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder";

Soit donc connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en raison d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, sous trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 26ème jour de mai de l'année 1866, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 17 de mars de l'année 1866, dans l'affaire Ada A. Della Torre vs John C. Barelli, —No 16,372 du Docket de cette Cour, à laquelle vente la dite dame Ada A. Della Torre s'est rendue acquéreur pour le prix de $11,250 00.

Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Le mot 14 indivise de—

1o—Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c, connue sous le nom de "New Orleans Foundry," située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Montégut, Clouet et la voie publique ; mesurant, (mesure américaine) plus ou moins : cent vingt-huit pieds de face à la dite voie publique, sur une profondeur de trois cent-neuf pieds entre lignes parallèles.

2o—Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c, situé dans le même District, mesurant, [mesure anglaise] cent quatre-vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Clouet, sur trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur, le dit lot étant composé du lots de terre, désignés par les Nos 7 et 8, suivant plan dressé par le voyer de la ville et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public, en date du 27 juillet 1855.

Les dites propriétés appartenant au dit feu Joseph A. Barelli par l'acquisition qu'il en a faite à l'enchère publique, par le Shérif de cette paroisse, dans l'affaire Joseph A. Barelli vs Louis Appolinaire Pelletier, No 9,745 du docket de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et pour laquelle vente le dit Shérif a remis au dit sieur Barelli un acte de vente en date du 29 mars 1858, enregistré au bureau des Aliénations, livre 71, folio 141, et dans le bureau du greffier de la dite Cour, dans le registre d'actes B, folio 105.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier de la dite Cour, le 5 août 1867.

RICHD. C. BOND, greffier.

7 août—14, 24,—3, 13 sept.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, Souliers et Brodequins, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 10 août, il sera vendu, à 11 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général.
150 lots linge fait de saison.
100 doux. chapeaux.

Conditions à la vente.   9 aout

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes et souliers.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 10 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu,

650 lots marchandises sèches assorties,
200 " habillements,
200 " chemises, caleçons, etc.
300 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.

A midi précis, pour le compte de qui il appartiendra—
11 caisses bottes en peau de veau, couseés, pour hommes.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.

9 aout

Succession de J. A. Schmidt.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

LUNDI, 19 août 1867, à 11 heures A. M. il sera vendu au No 93 du Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans daté du 2 août 1867—

Tous les livres, papiers, gravures, installations, &c. qui se trouvent dans le dit magasin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.   8 aout

ARCHS. T. NASH.

Un Ilet de terre dans le Troisième District Vente à l'Encan.

PAR Chas. T. NASH, encanteur—Bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido—Samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—Un îlet de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, compris entre les rues Célestine, Joséphine, Congrès et l'Indépendance, et divisé en 30 terrains — Conditions à la vente   9 aout

Vente péremptoire.

La Quille et les Chambres du bateau à vapeur "Caddo" pour le compte de qui il appartiendra

PAR CHAS. T. NASH Encanteur, bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido—Samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale pour le compte de qui il appartiendra—

La quille et les chambres du bateau à vapeur "Caddo" telles qu'elles sont actuellement au pont de la rue de l'Esplanade bayou St Jean. Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis   8 aout

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de maladie—VACHERIE.

PAR S. GUINAULT—Lundi, ... 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, sur les lieux ..., la VACHERIE de M. Philippe Vidal ... les vaches laitières, poteaux avec ... l'achat de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit ...

Vente pour compte d'un premier acquéreur.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau au Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI ..., il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, à la folle enchère pour compte et risques de M. François Lacroix ... Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No ... mesurant ... face à la rue St Ferd nand, ... entre les rues de la Levée et Moreau ... tisses et améliorations ... ayant ouvrant sur la rue St Ferdinand

... expirant le ... février 1867 ...

Voir le plan à la Bourse.

Conditions— ...

Acte de vente par devant O Drouet, ...

Succession de Sylvestre Nerestant Rabasse

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI 13 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juillet 1867, la propriété suivante savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues ... Ste Anne et Derbigny, et mesure en pied français, ... pieds de face à la rue Ste Anne, sur ... pieds de profondeur et face à la rue Derbigny ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. La propriété ci-dessus vient de ... bail expiré le ... 1867 ...

Les taxes pour l'année courante 1867, ainsi que les timbres, seront aux frais de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

14 juil—20, 27—aout 5, 13

Succession de François Escoffier.

PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse.

SAMEDI 24 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 16 juillet 1867

DOUZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District, de cette ville désignés par les numéros 16, 11, 12, 16, 17, 18, 19 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No 158, renfermé par les rues Musique, ... Arts et Magistrats, ... comme suit ... lot No 8 ... Lot No 16 ...

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant F. Coudrain, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

24 juillet—1, 6, 15, 24 août

PAR G. DE FERIET.

Terrain de prix, pour bâtir, dans la rue Claiborne, Troisième District.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62,

SAMEDI, 10 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, sera vendu—

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Mandeville, St-Jean-Baptiste et Espagne. Ledit terrain mesure ... de face à la rue Claiborne ...

Le tout d'après le plan

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant E. Gaddard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Terrain amélioré et de prix dans la ville de Belleville.

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.—No 28,757.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI 19 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à la vente publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans daté du 13 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir :

Un certain terrain situé dans la ville de Belleville, dans cette Paroisse ... faisant face au fleuve Mississippi ... Orléans, désigné par le No 21 ... suivant plan dressé par Louis H. Pilie ... Le dit terrain a ... de face à la rue Gosselin, sur 120 pieds de profondeur ... Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse en bois, ayant un bon ... se composant d'une cuisine en bois et à étage, ayant ... chambres ... cour ... hangar, puits, cuve, bois d'orangers, &c., &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur

19 juillet—19, 26, 27—août 3,10,17,19

PAR FORSTALL & SPEAR.

VENTE DE SYNDIC.

Vente de Terrains de valeur situés dans le Troisième District.

A. Leblanc et Lauve & Leblanc vs leurs Créanciers.

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle d'encan, 36 rue Bienville.

MERCREDI 4 Septembre 1867, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et en conformité à un ordre de l'Hon E. T. Fellowes, Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 juillet 1867, les propriétés ci après décrites, dans l'affaire ci-dessus—

1o—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, Troisième District, dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grands-Hommes, Port et St Ferdinand, désigné par le No 17 mesurant (mesure américaine) 29 pieds et 2 pouces de face à la rue Craps, par 100 pieds de profondeur, d'après un plan ... 1836, par J. H. Pilie, alors voyer de la ville, et annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas le 30 mars de la même année.

2o—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé également en cette ville, au faubourg Washington dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grands Hommes Port et St-Ferdinand, désigné par le No 21 et mesurant (mesure américaine) 29 pieds et 2 pouces de face à la rue Craps, par 100 pieds de profondeur, conformément à un plan fait, le 18 mars 1836, par J. H. Pilie, alors voyer de la ville, et déposé à l'étude de Felix de Armas, alors notaire public en cette ville.

Termes et Conditions — Une moitié comptant ; pour la balance l'acquéreur donnera son billet garanti par hypothèque sur la propriété, payable à ... mois de la vente, portant 6 p. 0/0 d'intérêt de la date à l'échéance, et en cas de non paiement, 8 p. 0/0 de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

30 juil—aout 3,10,17,24, sept 3,4

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de Chas. Schuttler—No 25 193.

Septième Cour judiciaire, paroisse des Avoyelles No—

Grande vente de terrains améliorés, situés dans le Premier et le Quatrième District.

Dans les affaires Adeliska Françoise Caspar, ci-devant veuve de Chas. Schuttler, aujourd'hui femme de Jean Michel Robert, Catherine Schuttler, femme de John Nick, Louise R. Schuttler, veuve de George Kaiser; Rosa M. Schuttler, femme de Chas. N. Zunmer; Amélie Lisette Schuttler, Azélia Louisa Schuttler et Adolphe Ziler Schuttler, héritiers mineurs du dit Chas. Schuttler.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau, No 90, rue du Camp.

IL sera vendu, samedi 17 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 de juillet 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession de Charles Schuttler, savoir :

1o—Un terrain, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste Marie, Jersey (aujourd'hui Annonciation), Felicité et Chippewa. Le dit terrain est désigné par le No 14 sur un plan de huit terrains appartenant à la succession de E. Crocker, plan dressé par J. O. Drouet, voyer, en date du 6 mai 1850 et déposé à l'étude de F. Grima, notaire; lequel terrain forme l'angle des rues Ste-Marie et Annonciation, et a, au pied anglais 34 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Marie, sur 103 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Annonciation, qui le sépare du terrain No 15 du dit plan.

Les améliorations comprennent deux "cottages" doubles, dépendances, &c.

2o—Deux terrains, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, lesquels terrains sont désignés par les Nos 2 et 3, se touchent et ont chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur, respectivement, entre lignes parallèles. Les dits terrains ... de Mme Jno. Geo. Weber, d'après l'acte passé pardevant Robt. J. Ker, notaire public, le 23 août 1860. Les améliorations comprennent deux "cottages" doubles, dépendances, &c.

3o—Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 9 et 10 de l'îlet No 65, compris entre les rues Magasin, Septième, Camp et Huitième, d'après le plan dressé par l'arpenteur ..., à l'étude de Jno. T. Beard, ancien notaire public. Les dits terrains se touchent; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Huitième, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison "cottage" en bois avec dépendances, &c.

—CONDITIONS—

Les trois-quarts comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à un, deux, trois et quatre ans de crédit par le fonds de la vente, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, à partir de l'échéance, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, les raisons pour lesquelles ... du jour de la publication ... Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer les polices à Mme Jean Michel Robert, tutrice, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 juillet—19,27—août 3,10,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches, Draps, Satinets et Habillements.

PAR VINCENT & CO.
Wm. P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu ... pour le compte de qui il appartiendra ... Chartres ... marchandises sèches ... de fantaisie et du pays.

—ET—

200 lots d'habillements ... très assortis, fait expressément pour le commerce de la ville et sur lesquels l'attention des acheteurs est appelée.

50 pièces draps assortis, fins et ordinaires, casimirs de fantaisie.

Par ordre et sous la surveillance des gardiens du Port pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu à midi—

1 caisse ... Armines ... vendue ... avariée ... steamer Général Grant, arrivé de New York.

9 aout

PAR LOUIS STERN & BRO.

400 caisses bottes, souliers, brodequins, 60 malles bottes, cousues pour jeunes garçons, congress cuir ...

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN Encanteur.

LUNDI, 12 août 1867, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

60 malles bottes cousues pour jeunes garçons ... créoles.

Un lot de chaussures manufacturées spécialement pour le commerce du Sud.

Ces souliers sont arrivés par les derniers steamers et sont les meilleurs qui aient jamais été offerts dans cette ville. Les acheteurs sont priés de venir et ceux de la campagne feraient bien d'assister à cette vente.

Conditions à la vente.   10 aout

PAR J. P. BOISSEAU

Groceries! Groceries! Groceries!

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur—Bureau ... rue Nos ... il sera vendu ... samedi 10 août 1867, à 10 heures du matin au magasin No ... de la rue Gravier ... farine, beurre, fromage ... savon, chandelles ... moutarde, ... sirop ... champagne ... sel, etc ... Conditions ...

PAR O. VALETON.

Payables en billets de ville.

PAR O. VALETON encanteur. ... Magasin au entrepôt de la douane ... Lafayette et Girod.

46 barriques vin rouge 1865 ...
32 barriques du ...
Conditions—comptant en billets de la ville

PAR J. B. CROZAT.

PAR J. B. CROZAT encanteur ... il sera vendu ...

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété dans la rue des Bons Enfants et ... des Bons ...

Succession de William Heath.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau rue Bienville ...

MERCREDI 4 septembre 1867 à midi ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ... savoir—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville ... dans l'îlet borné par les rues ... mesurant ... pieds ... de face ... pieds de profondeur ...

Conditions ... comptant ... en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente ... notaire public ...

Groceries.   Groceries.

PAR CHAS E. FORTIER encanteur

SAMEDI ... 1867 à ... il sera vendu ... au magasin ... de la rue ... un assortiment de groceries ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis

MONTGOMERY, BROS & CO.

PAR MONTGOMERY ... encanteurs ... il sera vendu ... un assortiment de meubles ... Conditions ... comptant en billets du Trésor ...

Meubles.   Meubles.   Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.
R M MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu ... à leur salle d'encan, au No 2 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, ... tables, chaises ... sofas, ... et le contenu de plusieurs maisons ...

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage ... et bois et rotin ...

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux et appareils, élégants chevaux de ... beaux mulets de tir, voitures ... gies, harnais, wagons etc. à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu ... au marché aux chevaux de ... Élégants chevaux appareillés ... Beaux mulets de tir ... Bonnes voitures de tir ...

AUSSI:

Buggies découvertes et couvertes, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant en billets des Etats Unis

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé, au coin des rues Camp et Canal Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, daté du 5 juillet 1867 ... et à moi adressé par l'Honorable ... Cour de District ... dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, No 18,141 ... il sera vendu SAMEDI, 17 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété ci-après décrite—

UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Canal ... le dit terrain mesure ... de face à la rue ... Ledit terrain désigné ... pieds ... de profondeur ... architectes, daté du ... Terry, avec deux testamentaires ... 2 janvier 1866 ... Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans ... Henry Hart, le 4 avril 1867 ... Chas Cuvel ... notaire public.

Conditions—L'acquéreur assumera—

1.—Le privilège de ...

2.—L'hypothèque accordée par ... Hart pour garantir le paiement de quatre ... billets ... dont l'un est ...

3.—L'hypothèque accordée par ... en garantie et paiement ... mars 1866 ... à 7 mois de date ... juge au 1er novembre 1867 ... cette date.

4o—L'hypothèque accordée par Thos F. May, président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1867 ...

Pour le reste ... payera ... comptant ... Bros & Co ...

Aucune réduction ne sera faite ...

Les plans sont exposés à la Bourse.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant ... aux frais de l'acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

MEUBLES.   MEUBLES.

Et le bail de la maison ...

Succession d'Adeline Strange

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 29,431.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau Passage de la Bourse ...

LUNDI ... il sera vendu à ... à la Bourse ... en vertu d'un ordre de l'Honorable ... Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... août 1867 ... d'Adeline Strange

Le bail jusqu'au ... 1869 ... maison ...

L'acquéreur devra assumer ...

Conditions de la vente, comptant, ... Trésor des Etats Unis

Propriété enclavée Palmyre et Galvez.

SUCCESSION DE PETER WILLIAMS

No 29,9..—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 24 août ..., à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 8 de juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—

1o—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Galvez, Johnson et Gasquet, désigné par le No 15 mesurant 28 pieds ... de face à la rue ... Palmyre ...

2o—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez désigné par les Nos 17 et 18 ...

Le lot ... en briques sur ...

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867—Actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W J Castel, N P   21 juillet—août 10 24

Terrains pour bâtir, sur les rues Gasquet et Broad.

Succession de James Bradley.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No—

PAR C E GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J HOEY, encanteur.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2? juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de James Bradley, les propriétés ci-après décrites, savoir—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Broad, Gasquet, Palmyre et White. Le terrain A a 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 108 pieds 2 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain B a 30 pieds de face à la rue Gasquet, sur 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant ... d'intérêt l'an, de la date, à l'échéance, et ... la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) ... de procès. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1867.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant W J. Castell ... aux frais des acquéreurs.

8août—17 24 31—7 sept

Succession de ANDRE DESLONDES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
4 août—8, 13   Greffier.